

Le congrès anti-esclavagiste de Paris

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **11 (1890)**

Heft 11

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-133910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J'ai rappelé aux fidèles qui m'écoutaient l'admiration que méritent le passé, les sentiments généreux, les vertus patriarcales de la Hollande et celles de son roi vénéré, si aimé de tous ses sujets sans exception, protestants et catholiques.

Sire, si je représentais, à un degré quelconque, les idées ou les intérêts de la politique, je n'oserais pas mêler ma voix à celle de votre peuple pour supplier Votre Majesté de terminer, puisque cela ne dépend plus que d'elle, la grande question de l'abolition de l'esclavage; mais je ne suis qu'un pasteur, un vieillard, et je n'ai qu'un seul sentiment qui me fasse agir : c'est l'amour, la pitié pour mes brebis infortunées.

Nous devons tous rendre un jour compte à Dieu de notre vie.

Je ne pourrais me résigner, à mon âge où je vois l'éternité déjà si proche, à me reprocher, en paraissant devant Dieu, de n'avoir pas tout épuisé pour faire cesser de si cruelles souffrances. Et je pense qu'au contraire rien ne m'assurerait davantage la miséricorde du ciel que d'avoir contribué, d'une manière efficace à faire cesser les supplices de tant de pauvres créatures.

Sire, au nom de l'honneur chrétien, du bonheur de votre enfant, daignez donner l'ordre d'ajouter sans délai la signature de votre Majesté à celles de toutes les puissances de la Conférence de Bruxelles.

Pardonnez-moi, Sire, ma hardiesse : elle vient tout entière de vos vertus, de votre bonté si connue de votre peuple, et aussi de la pitié que m'inspirent les misères, les larmes, tant de sang versé dont je suis depuis longtemps le témoin!

Veillez agréer, Sire, l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, de Votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur :

† CHARLES, cardinal LAVIGERIE,
archevêque de Carthage et d'Alger.

LE CONGRÈS ANTI-ESCLAVAGISTE DE PARIS

Après avoir, dans nos précédents numéros, exposé les travaux des délégués des États civilisés à la Conférence de Bruxelles, nous devons, aujourd'hui, parler du Congrès tenu à Paris, les 22 et 23 septembre, par les délégués des Comités anti-esclavagistes convoqués par S. Ém. le cardinal Lavigerie. L'invitation avait été adressée aux présidents des Sociétés de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, d'Espagne, de Portugal et d'Angleterre, qui y avaient envoyé des représentants. Seul

le Comité de la Société suisse, pour un motif à nous inconnu, n'avait pas été convié à se faire représenter.

Avant l'ouverture des séances de travaux, Mgr Lavigerie prononça, dans l'église Saint-Sulpice, une allocution dans laquelle, faisant allusion aux attaques dont il avait été l'objet dans certains journaux, il remercia ceux qui en l'attaquant avaient rendu service à la cause qu'il plaidait et qui ne pouvait craindre que la conspiration du silence. Puis, abordant l'examen de l'Acte général de la Conférence de Bruxelles, il se plut à rendre hommage aux travaux des délégués des puissances qui, dit-il, « ont reconnu, sans hésitation et sans vaine sensibilité, que pour réaliser une œuvre comme l'abolition de la traite, ce qui est, avant tout, nécessaire, c'est la force, la force armée, décidée à user de ses armes. Ceux qui la repoussaient pour demander qu'on se bornât aux seuls moyens de la persuasion et de la douceur, à la puissance exclusive des missions évangéliques, s'abusaient eux-mêmes. Il fallait d'abord arrêter la traite à son lieu d'origine, là où se fait la chasse à l'homme. Les puissances y ont pourvu en s'engageant à établir des stations armées partout où la chasse est en vigueur, pour réprimer par la force les fureurs de l'esclavagisme. Elles ont fait plus et ont cherché à empêcher le mal en prohibant l'entrée des armes et de la poudre dans la portion du continent africain déshonorée par la traite. »

Tout en reconnaissant que la conférence de Bruxelles avait répondu aux vœux des Comités anti-esclavagistes, le cardinal a admis que l'esclavage ne peut s'abolir en un jour. Non seulement cela ne se peut, a-t-il ajouté, mais « un tel résultat, s'il était possible, serait un malheur affreux. La traite, la chasse à l'homme doit disparaître, et rapidement, mais l'esclavage est comme une tradition constitutionnelle en Afrique. Il faut ménager la tradition, car ces traditions assurent à l'Afrique une forme telle quelle d'état social dont la suppression subite la jetterait dans le chaos. »

Mgr Lavigerie n'a pas manqué de rappeler que chacun des Comités libres doit s'occuper, en Afrique, des régions placées sous la dépendance de la nation à laquelle lui-même appartient. Sans doute, tous les gouvernements de l'Europe gardent la liberté d'employer dans leurs domaines les concours qui se proposent spontanément à eux, de quelque côté qu'ils viennent. Les puissances se sont engagées à donner liberté et protection à tous ceux qui se présentent pour les assister dans la destruction de l'esclavage : sociétés constituées, individus isolés, missionnaires. Il est naturel que chaque comité serve son pays respectif en faisant cesser la traite dans le territoire qui lui est spécialement dévolu.

Parlant devant un auditoire essentiellement français, il était naturel que Mgr Lavigerie, rappelât ce à quoi le Comité national de France est appelé dans le champ attribué à la France par la dernière convention, au Soudan, où, comme il a été dit, « l'esclavage se montre avec plus de cruauté, peut-être, que dans le reste du continent noir; au Soudan, les princes musulmans l'ont élevé à l'état d'institution publique avec leurs *nègres du trésor*; dans le Sahara, qui sert de lieu d'exportation et de passage incessant, avec des barbaries sans nom, aux esclaves destinés aux marchés du Maroc, de la Tripolitaine et de la Turquie. »

Le Cardinal n'a eu garde d'oublier qu'après l'œuvre de la force, devra venir celle de la paix et de la civilisation : l'éducation de tribus réduites à la plus affreuse misère par des siècles d'oppression, de luttes et de tous les désordres que ces luttes entraînent après elles. Ce qu'il faut, c'est rendre la vie à leurs oasis par la recherche des eaux perdues, par la reprise des cultures appropriées à leur sol, par l'instruction de leurs enfants, par les soins que la charité doit donner à leurs malades, par les refuges qu'elle doit offrir aux esclaves fugitifs. C'est la part qu'il a réservée à l'œuvre anti-esclavagiste dans le Sahara français. Auprès des bordjs où aura été arboré le drapeau de la France, il placera les postes de la charité, du travail et de la miséricorde. Son personnel a commencé à se former; la maison où il le prépare est située sur les limites mêmes du désert. Il y appelle tous ceux qui seraient prêts à prouver aux populations du Sahara que si un sentiment inspire la France dans la prise de possession de ce territoire, c'est surtout celui du bien à accomplir.

En terminant son discours, Mgr Lavigerie a annoncé qu'il confiait désormais à Mgr Livinhac, arrivé du Victoria-Nyanza, le soin de plaider en France la cause des missionnaires d'Alger et de leurs œuvres.

Quant au Congrès lui-même, il a eu ses assemblées présidées par M. Keller, le président de la Société anti-esclavagiste de France, qui a défini en termes excellents le but du Congrès. « Il s'agit, » a-t-il dit, « de suivre l'impulsion donnée par la Conférence de Bruxelles, et d'apporter un concours aux gouvernements décidés à réprimer la traite en ménageant des transitions dans l'affranchissement des esclaves africains. »

Quoique catholique, M. Keller n'a pas voulu revendiquer pour sa confession seule le droit de diriger le mouvement anti-esclavagiste; il a eu soin de dire que l'esclavage était contraire au droit catholique et au *droit naturel*, reconnaissant ainsi que la société civile, sans distinction

de cultes, avait sa place marquée dans cette croisade pour la liberté. Évidemment les catholiques entendent prouver par la réunion même du Congrès de Paris que la confession à laquelle ils appartiennent aspire à une large part dans l'œuvre anti-esclavagiste ; mais, loin de repousser le concours d'autrui, ils le sollicitent par l'organe de leurs principaux orateurs, c'est même là un des faits originaux de la manifestation dont le cardinal Lavigerie s'est fait le promoteur. M. Keller n'a pas manqué non plus de rendre hommage à S. M. le roi des Belges, « souverain d'un pays, petit par le territoire, mais grand par l'initiative et la générosité. »

Nous voudrions pouvoir reproduire, au moins en partie, le discours dans lequel, après M. Keller, M. Descamp-David, professeur de droit international à l'université de Louvain, a montré l'*Afrique nouvelle* dont les destinées ne seront plus aux mains de la violence se jouant dans le sang et parmi les ruines, mais appartiennent au génie du progrès et de la charité. En quelques mots frappants, il a caractérisé la grandeur du mouvement africain au XIX^{me} siècle, au côté généreux duquel il s'est plu à rendre hommage. Qu'il nous soit permis d'en citer quelques morceaux.

« Aux prises, sur le continent noir, avec une tâche immense, les nations européennes ont senti vivement le besoin de ne pas compromettre, par des rivalités outrées, un résultat sincèrement et unanimement voulu : le relèvement de la race africaine. Divisées ailleurs, elles donnent visiblement, en Afrique, aux éléments associateurs des efforts, le pas sur les éléments d'antagonisme. En conservant l'autonomie de leurs visées nationales, elles affirment, de concert, leur volonté de ne pas sacrifier aux intérêts économiques et politiques, les droits inviolables de l'humanité. Elles créent ainsi entre elles une communauté supérieure de sentiments et d'action, où se manifeste sous un jour heureux la grande vie des peuples civilisés, et où il n'est pas défendu de trouver, avec un souvenir de l'ancienne union des peuples chrétiens, une ébauche de ce que seraient, si elles le voulaient, sur tous les terrains, pour le bien du monde, toutes les nations civilisées..... Après avoir assuré aux populations africaines la vérité, la paix, la liberté, après avoir appris dans la pratique d'un commun devoir de charité, à se reconnaître, à s'estimer et à s'aimer, qui sait si les nations européennes ne se trouveront pas plus mûres elles-mêmes pour les rapprochements fraternels et ne voudront pas hâter l'heure, cette heure divine où la justice et

la paix s'embrasseront sur le cœur de l'Europe réconciliée et célébrant des triomphes sans larmes ? »

M. Descamps-David n'a pas été moins bien inspiré lorsqu'après avoir reproché aux populations chrétiennes de s'être laissé devancer en Afrique par l'Islam, il a montré, se tournant vers nous, la race nègre sur les lèvres de laquelle nous ne recueillons pas seulement les cris des suprêmes délaissements : Pourquoi m'avez-vous abandonnée ? mais encore le reproche qui va fouiller la conscience des oppresseurs et des fauteurs d'oppression : Pourquoi m'avez-vous persécutée ?

« Mérita-t-elle donc en quelque manière l'abandon cruel ou le traitement plus cruel encore qui lui a été infligé, cette race africaine, éternel souffre-douleur des autres races ? Je n'entends, pour ma part, rien cacher ici de l'état physique, intellectuel, moral de populations assises depuis des siècles dans l'ombre de la mort, sans autres liens avec les peuples civilisés que l'odieuse et sanglante chaîne de la traite. Je comprends que soumis à un tel régime séculaire, l'être humain — indépendamment des conditions climatériques et autres influences physiques — s'atrophie et se défigure au point de faire prendre le change à certains esprits et de leur faire conclure à l'impuissance, pour les nègres d'Afrique, d'occuper un meilleur rang dans l'échelle des populations du globe. Cependant, lorsqu'à la lumière des récits des explorateurs, des missionnaires, on observe cette humble nature, lorsqu'on essaye de l'ausculter en ses profondeurs, aussitôt jaillissent des traits d'intelligence et de vertu supérieures qui donnent un démenti à la thèse de la fatale condamnation des noirs à une enfance éternelle. Pour être juste envers eux, il faut, à côté du nègre créature de la sensation et jouet du moment présent, placer le nègre héroïque en ses attachements et ses courages. Il faut noter ses éclairs de jugement, de bon sens sublime, d'éloquence même, jaillissant de cette nature déprimée et attestant des facultés supérieures promptes à l'essor, comme l'étincelle atteste le brasier couvant sous la cendre. »

A côté des conférences où les puissances européennes se sont concertées pour rédiger en cent articles ce que l'éminent professeur appelle le code international de la suppression de la traite africaine, il s'est plu à placer les libres assises anti-esclavagistes, où les sociétés privées ont affirmé leur volonté de maintenir dans toute sa vivacité le grand éveil de l'opinion publique et d'accroître de toute la générosité des dévouements privés l'action officielle des États. Ce n'est pas trop, en effet, de toutes ces forces publiques et privées travaillant de concert sous la loi

de la division du travail et de la convergence des efforts, pour assurer et hâter un résultat qui est dans les vœux de tous les amis de l'humanité.

Dans la caractéristique qu'il a faite de la traite, M. Descamps-David a fait ressortir spécialement les traits qu'elle revêt dans ses rapports avec le mouvement africain contemporain.

« Autrefois elle pouvait être considérée comme une sorte d'exploitation d'une partie de l'humanité massée en forêts vierges dans le continent noir, comme des coupes sombres dans une population anonyme. A mesure que se complète le partage politique de l'Afrique, la traite se complique d'un attentat à la liberté et à la vie de sujets d'un État déterminé; cet État non seulement a des devoirs à accomplir, des droits à exercer au nom de l'humanité, mais il acquiert un titre nouveau, un titre national à protéger les populations placées sous son égide. Ce point de vue ne laisse pas d'avoir son importance juridique et pratique. »

Abondant dans le sens de l'opinion du cardinal Lavigerie que l'esclavage ne peut pas être supprimé d'emblée, M. Descamps-David estime que la question de la suppression se fusionne pratiquement dans une autre plus large, celle de l'amélioration des conditions morales et matérielles des populations africaines. Or cette amélioration ne peut être que lente, il y faut procéder par voie d'évolution, non de révolution.

« Il faut demander la solution à l'extension des influences gouvernementales appelées à donner aux peuplades africaines une organisation et une paix sans lesquelles l'éducation civilisatrice est toujours précaire et souvent impossible; à la multiplication des voies de communication et surtout des chemins de fer, ainsi qu'à la transformation économique de ces sociétés rudimentaires, enfin au rayonnement bienfaisant des missions chrétiennes comme de toutes les institutions hospitalières et charitables destinées à adoucir, en les épurant, les mœurs des populations africaines, à éveiller chez les noirs le sentiment de leur valeur propre et de leur destinée personnelle, à leur inspirer, avec le respect de la personne humaine dans autrui, ce sentiment de fraternité qui, dépassant les limites des liens artificiellement créés entre les « frères du sang, » embrasse tous les membres de la famille humaine. »

L'orateur a été tout particulièrement applaudi, lorsqu'après avoir invité l'assemblée à affirmer sa foi invincible dans la disparition de l'esclavage, il a rappelé les paroles de Channing. « L'esclavage doit disparaître parce qu'une force plus puissante que les préjugés et que l'oppression des siècles, travaille constamment pour la rédemption du

monde, la force de la vérité et de la charité chrétiennes. Qu'on ne dise pas que nous ne pouvons rien pour l'esclave. Nous pouvons beaucoup. Nous avons une force plus puissante que les armées : la force de la vérité, des principes, de la vertu, du droit, de la religion et de l'amour. Nous avons une force qui grandit à chaque pas que fait la civilisation, et devant laquelle est tombée la traite des noirs, une force qui adoucit le plus dur despotisme, qui répand l'éducation dans tous les rangs de la société, qui porte le christianisme aux extrémités de la terre, une force enfin qui nous garantit la chute de toutes les institutions qui déshonorent l'humanité. Toutes les autres forces peuvent échouer; celle-là doit triompher. Elle est ligée avec la Toute-Puissance de Dieu. Elle a une alliée dans toute conscience, dans toute poitrine, dans le cœur même de celui qui commet l'injustice. Cet esprit ne fait que commencer son œuvre sur la terre, mais chaque jour il perce davantage dans la littérature, l'éducation, les lois, l'opinion. L'esclavage ne lui résistera pas. La conviction ferme, solennelle, que partagent les gens de bien dans le monde entier, la conviction que l'esclavage est un crime énorme contre la nature humaine finira bien par se faire sentir. Accroître cette force morale, c'est le devoir de tous. Chacun peut exprimer cette grande vérité, lui donner un corps; ainsi chacun peut faire quelque chose pour briser la chaîne de l'esclave. »

La première séance publique a été terminée par un exposé vivant et lumineux de l'état actuel des possessions africaines au point de vue géographique présenté par le Frère Alexis M. G. des Écoles chrétiennes.

Dans la seconde séance, le baron d'Avril a traité la question du Sahara, afin de montrer combien l'intervention de la France y sera heureuse pour rompre le faisceau des confédérations musulmanes qui, telles que celle des Senoussi, ne rêvent que le massacre de tous les chrétiens et leur anéantissement. L'orateur a indiqué qu'un des plus importants courants d'esclaves prend naissance dans le centre de l'Afrique et, traversant le Soudan et le Sahara, se déverse dans les deux grands marchés du Maroc et de la Tripolitaine. Pour arrêter ces caravanes, il demande l'établissement, de l'embouchure du Sénégal à Souakim par exemple, d'une triple barrière commerciale, militaire et religieuse, qui serait un chemin de fer gardé par des soldats et entouré de missionnaires. Le baron d'Avril voit la réalisation de ce projet dans l'adoption du projet de chemin de fer partant de Biskra, se dirigeant vers Timbouctou et vers le 26^e de latitude, et bifurquant pour aller vers le lac Tchad. Ce projet adopté, la pénétration du Sahara aux caravanes d'esclaves

venant du centre, serait barrée jusqu'au lac Tchad, et il ne resterait plus qu'à prolonger cette barrière jusqu'à Souakim. L'orateur a annoncé ensuite que les Frères du Sahara, qui viennent de fonder une mission à Biskra, vont successivement en établir à Touggourt, Ouargla et Timbouctou, et que ces missions auront pour but de recueillir les nègres échappés des caravanes et de les former à la culture saharienne.

Puis Mgr Livinhac a fait un tableau émouvant des scènes de sauvagerie dont il a été témoin dans l'Ou-Ganda; il a arraché des larmes à ses auditeurs lorsqu'il a dépeint les atroces traitements dont ses pauvres chrétiens noirs — plusieurs d'entre eux se trouvaient dans la salle des séances — ont été les objets de la part des Arabes musulmans.

Quant aux séances des délégués où se traitaient les six questions énumérées dans notre dernière livraison, les représentants des Comités en ont consacré trois à l'examen des propositions qui leur ont été présentées. Leurs travaux seront sans doute publiés. Nous n'en connaissons, à cette heure, que les résultats, exprimés dans les onze résolutions suivantes :

1° Le congrès adresse aux puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles l'expression de sa profonde reconnaissance pour l'œuvre qu'elle a accomplie et exprime le vœu que les dernières conditions qui restent à remplir, le soient sans délai pour répondre aux sentiments de tout le monde civilisé.

2° L'œuvre anti-esclavagiste est divisée en comités nationaux qui, moralement unis dans la poursuite d'un but commun, ont une organisation et un mode d'action absolument indépendants.

3° Le congrès compte avant tout sur les moyens pacifiques, spécialement sur l'action morale des missionnaires pour relever les noirs. Aussi est-il résolu à seconder les missionnaires par tous les moyens en son pouvoir.

4° Les comités nationaux feront œuvre utile en suscitant, là où les circonstances le feront désirer, les dévouements privés et le concours de volontés dans les conditions et sous les réserves indiquées au chapitre premier de l'Acte général de la conférence de Bruxelles.

5° Le congrès a exprimé respectueusement le vœu que le Saint-Père, qui a revendiqué la liberté des enfants déshérités de la grande famille humaine et qui a si généreusement contribué aux premières dépenses de l'œuvre du cardinal Lavigerie, accorde une caisse annuelle pour le bien de l'œuvre anti-esclavagiste.

6° Le congrès émet le vœu que des mesures soient prises, si déjà elles ne l'ont été, pour prévenir les abus dans le recrutement des travailleurs libres et sauvegarder efficacement la liberté des noirs et la sincérité des engagements conclus avec eux.

7° Le congrès appelle l'attention de toutes les puissances, même musulmanes, sur le danger que le développement de certaines sectes africaines fait courir à la liberté des noirs.

8° Il est à désirer que chaque comité national fasse paraître périodiquement des rapports et entretienne des relations avec la presse afin de la tenir au courant. Il paraît aussi important que l'échange de ces publications soit fait entre les comités nationaux et qu'une entente commune maintienne entre eux les liens nécessaires au progrès de l'œuvre.

9° Le congrès exprime sa reconnaissance au bienfaiteur qui a fondé un prix de 20,000 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage publié sur l'anti-esclavagisme. Il exprime le désir que chaque comité national examine les ouvrages qui lui seront soumis par les auteurs de sa nation et qu'il désigne celui qui lui semblera le plus complet.

10° Le congrès émet le vœu que les secours envoyés aux missionnaires soient exempts des droits de douane.

11° Le congrès estime qu'il est éminemment utile que les directeurs des comités nationaux se réunissent encore pour échanger leurs vues et décide qu'un nouveau congrès aura lieu dans un délai de deux ans au plus tard.

Avant de prononcer la clôture du congrès, le cardinal Lavignerie a adressé des remerciements à tous les membres qui ont travaillé pour l'œuvre anti-esclavagiste, en particulier aux délégués de la British and Foreign antislavery Society, ainsi qu'au gouvernement de la reine d'Angleterre qui a contribué à la réussite de l'œuvre; et comme M. Ch. Allen, le vénérable secrétaire de la Société anglaise, se levait pour répondre, Mgr Lavignerie l'a attiré à lui, l'a serré dans ses bras et l'a embrassé aux applaudissements de toute l'assemblée.

BIBLIOGRAPHIE ¹

E.-A. Senft. LES MISSIONS MORAVES ACTUELLEMENT EXISTANTES CHEZ

¹ On peut se procurer à la librairie H. Georg, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans *l'Afrique explorée et civilisée*.